

Mercredi 21 février 2018

Communiqué de presse

Fermeture des voies sur berges La Région souhaite que la Ville de Paris engage enfin une vraie concertation

La Région Ile-de-France prend acte de la décision du tribunal administratif qui annule la délibération du Conseil de Paris et l'arrêté de la Maire de Paris décidant de fermer à la circulation automobile les voies sur berges rive droite. Les juges ont estimé, comme l'autorité environnementale et la commission d'enquête publique avant eux, que l'étude d'impact du projet comportait des inexactitudes, des omissions et des insuffisances concernant l'effet du projet sur la circulation automobile, la pollution atmosphérique et les nuisances sonores, et qu'ainsi le projet avait été adopté sur le fondement d'une procédure irrégulière.

La Région Ile-de-France l'avait souligné à de multiples reprises : les conséquences négatives de cette décision sur l'environnement, la pollution atmosphérique des autres axes de circulation, les nuisances sonores, les embouteillages et la santé des Franciliens ont été considérablement sous-estimées par la Ville de Paris, l'enquête publique ayant porté sur un périmètre beaucoup trop restreint pour correctement les appréhender.

L'absence de concertation, d'évaluation et de cohérence régionale de ce projet est mise en évidence clairement par le Juge.

La Ville de Paris est désormais contrainte de reprendre toute la procédure avec une nouvelle enquête publique en établissant une étude d'impact complète afin d'apprécier les effets du projet d'aménagement envisagé au regard de son importance et de ses enjeux sur l'ensemble de Paris et de la région.

Dans ce cadre, la Région Île-de-France souhaite que la Ville engage enfin une vraie concertation qui a tant fait défaut au moment de la décision annulée. La Région est prête à être partie prenante de cette concertation. Elle rappelle qu'elle a fourni à la ville plusieurs scénarios alternatifs d'apaisement de la circulation sur les quais bas à titre transitoire et toute une série de mesures compensatoires et d'accompagnement nécessaires à ce type de projet, parmi lesquelles la création de parkings-relais aux portes de Paris, l'organisation de transports en commun supplémentaires ou la mise en place de carrefours intelligents sur les voiries alentours afin de mieux réguler la circulation.